



Colloque de la Section *Droit de l'action publique*
de la Société de législation comparée

L'action publique et le numérique

Vendredi 22 novembre 2019
Cour administrative d'appel de Paris
Hôtel de Beauvais
68 Rue François Miron, 75004 Paris
14h00-18h00

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles avant le
20 novembre auprès de : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

La participation à ce colloque est gratuite.
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.
Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.

Accueil : **Patrick Frydman**, conseiller d'État, président de la cour administrative d'appel de Paris

Ouverture : **Bernard Stirn**, président de section au Conseil d'État, membre de l'Institut, président de la section *Droit de l'action publique*

Première table ronde :
**LA DÉCISION ADMINISTRATIVE : ÉLABORATION NUMÉRIQUE
ET CONTRÔLE**

présidée par **Terry Olson**, conseiller d'État, président de la cour administrative d'appel de Versailles

Avec les interventions de **Lucie Cluzel-Métayer**, professeure à l'Université Paris-Nanterre et **Elise Degrave**, co-directrice de la chaire E-government de l'Université de Namur

Seconde table ronde :
**LA DÉCISION JURIDICTIONNELLE : NUMÉRISATION DES
PROCÉDURES ET EXPLOITATION NUMÉRIQUE**
présidée par **Didier Le Prado**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ancien président de l'Ordre

Avec les interventions de **Laurent Domingo**, maître des requêtes au Conseil d'État et **Marc Clément**, président de chambre au tribunal administratif de Lyon

Conclusions : **Florian Poulet**, professeur à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne (Paris-Saclay)